

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTILLON D'ARTHEZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Contre : 0 Pour : 6 Abstention : 2
Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage en Mairie : 20/06/2025

Séance du 27 juin 2025

2025_06_05

Présents : M. MARDELLE Gilles, M. COIG Jean-Christophe, M. EYHERAMENDY Arnaud, Mme PIGERON Emmanuelle, M. LANNOU Jean-Pierre, M. CAUHAPÉ Georges, Mme GOALARD Magali, M. TRESSERRES Max.

Excusés : M. CUNAT Michel, Mme VOUGO Judith, M. HOARAU Fabrice

Secrétaire de séance : COIG Jean-Christophe.

5- MOTION DE SOUTIEN – PROJET E-CHO

Rapporteur :

Le Conseil municipal de la commune de Castillon (Canton Arthez-de-Béarn), réuni le 27 juin 2025, souhaite exprimer son soutien au projet E-CHO, mené sur le bassin de Lacq par Elyse Energy et ses partenaires français Avril, Axens et l'IFPen.

Le Conseil municipal de la commune de Castillon (Canton Arthez-de-Béarn) du 27 juin 2025, reconnaît l'opportunité indéniable de ce projet et sa concordance avec l'identité et les valeurs du territoire.

Face à un contexte fait d'incertitudes géopolitique et climatique grandissantes, ce projet se révèle comme un réel levier de notre souveraineté énergétique, agricole et industrielle. En effet, la production de carburants durables, cœur d'activité du projet, repose sur trois unités complémentaires incarnées par :

- La production d'hydrogène par électrolyse ;
- La production de carburant d'aviation durable (SAF) à partir de biomasse locale (filiales agri-déchets, bois-énergie issu de l'entretien des forêts) ;
- La production d'e-méthanol à partir de CO₂ biogénique industriel.

Il convient donc de rappeler que ce projet soutient également la filière aéronautique et défense, pilier de notre région.

Le Conseil municipal de la commune de Castillon (Canton Arthez-de-Béarn) du 27 juin 2025, défend aussi ce projet en ce qu'il respecte pleinement le territoire et ses ressources. Implanté sur des friches industrielles et menant des actions essentielles de décarbonation, il vise à valoriser les résidus agricoles boisés, aujourd'hui sous-exploités ou brûlés à ciel ouvert, en offrant un complément de revenu aux agriculteurs.



Il s'agit bien d'un projet soucieux de la pérennité des activités agricoles. En effet, seuls 10 % de l'approvisionnement du projet feront appel au bois-énergie, issu de l'entretien des forêts. Ces pratiques, régies par le code forestier, seront dument contrôlées par l'État et devront être certifiées, pour leur durabilité, par un organisme indépendant.

À cet égard, il est rappelé que ce projet trouve toute sa légitimité et son importance dans la réponse concrète, responsable et durable qu'il apporte au territoire, pour la préservation de ses espaces naturels et pour sa population. On évalue qu'il créera 800 emplois directs et près de 5 000 emplois indirects, au pic de la phase de construction.

Comme le montrent clairement, et en toute transparence, les études réalisées, la balance environnementale du projet sera positive. Plus de 600 000 tonnes de CO2 seront évitées chaque année, soit 25 fois les émissions annuelles d'une ville comme Pau.

Pour répondre collectivement au défi climatique, il faut répondre aux problématiques de tous les secteurs, même les plus complexes à décarboner, comme le transport maritime ou aérien. Loin de tout techno-solutionnisme, ces carburants décarbonés visent à apporter une solution complémentaire à la sobriété des usages.

Une solution nécessaire à laquelle le Conseil souhaite assurément et immédiatement prendre part.

À ce titre, le Conseil municipal est invité à 6 voix pour et 2 abstentions à :

SOUTENIR l'action de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour le maintien du projet E-CHO.

Fait et délibéré à Castillon d'Arthez, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
MARDELLE Gilles

